

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Christelle FOSSANO qui donne pouvoir à Arnaud OLIVIER.

M Régis AUBERTEIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 juin 2020
  1. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
  2. Affectation des résultats 2019 au budget LOTISSEMENT 2020
  3. Vote Budget Primitif LOTISSEMENT 2020
  4. Affectation des résultats 2019 au budget EAU 2020
  5. Vote Budget Primitif EAU 2019
  6. Affectation des résultats 2019 au budget COMMUNE 2020
  7. Vote Budget Primitif COMMUNE 2020
- Questions et informations diverses

## Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 03/06/2020 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 10/06/2020.

### **1. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (7.2.1 –Vote des taux d'imposition)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020, c'est-à-dire :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| • Taxe foncière (bâti) :     | 11,38 % |
| • Taxe foncière (non bâti) : | 28,91 % |
| • CFE :                      | 14,70 % |

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

## **2. Affectation du résultat 2019 au budget lotissement 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	88 898,23 €
- Un excédent reporté de :	212 858,10 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	301 756,33 €
- Un excédent d'investissement de :	77 273,76 €
- Un déficit reporté de :	- 23 096,85 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	54 176,91 €

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 301 756,33 € à l'article 002 en recette.
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 54 176,91 € à l'article 001 en recettes.

## **3. Budget Primitif Lotissement 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de la commune par M. le Maire, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité :

**FONCTIONNEMENT**  
Dépenses : 505 819,33 €  
Recettes : 505 819,33 €

**INVESTISSEMENT**  
Dépenses : 82 698,94 €  
Recettes : 82 698,94 €

## **4. Affectation du résultat 2019 au budget eau 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	-33,98 €
- Un excédent reporté de :	7 735,82 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 701,84 €
- Un excédent d'investissement de :	378,47 €
- Un excédent reporté de :	6 254,52 €
 Soit un excédent d'investissement cumulé de :	 6 632,99 €

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 701,84 € à l'article 002 en recettes.
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 6 632,99 € à l'article 001 en recettes.

## **5. Budget Primitif eau 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de l'eau par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses :	21 322,70 €
Recettes :	21 322,70 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses :	17 856,66 €
Recettes :	17 856,66 €

## **6. Affectation du résultat 2019 au budget communal 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	21 770,63 €
- Un excédent reporté de :	434 648,45 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	456 419,08 €
- Un déficit d'investissement de :	- 15 762,47 €
- Un excédent reporté de :	149 839,35 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de :	134 076,88 €
---	--------------

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 456 419,08 € à l'article 002 en recette.
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 134 076,88 € à l'article 001 en recettes.

## **7. Budget Primitif commune 2020 (7.1 – Décisions Budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de l'eau par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 319 724,43 €  
Recettes : 1 130 919,98 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 308 722,37 €  
Recettes : 308 722,37 €

## **Questions et informations diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.